



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES SPORTS

PÔLE RESSOURCES NATIONAL



Vallon Pont d'Arc, le 7 juillet 2018

A l'attention d'Olivier Brichet

Groupement national des directeurs de SUAPS

NOTRE COMPRÉHENSION DE VOTRE BESOIN

QUOI ?

Vous souhaitez outiller les membres du réseau que vous animez (Présidents d'universités, professeurs coordinateurs des SUAPS, présidents d'associations étudiantes) de « recommandations », de « bonnes pratiques » en matière de sécurité et de responsabilités dans l'enseignement des APPN à l'Université. Actuellement, vos établissements mettent en place de nombreux stages de ski, quelques activités de randonnée, de parapente, VTT, C.O. et autres activités aquatiques.

POURQUOI ?

Le niveau d'appropriation du cadre réglementaire régissant ces activités, des jurisprudences existantes, de la connaissance des exigences techniques et sécuritaires des nombreuses APN est hétérogène, eu égard aux diverses fonctions et statuts des personnes ayant la charge d'organiser ou de superviser la mise en place des formations dispensées, formations ayant au préalable fait l'objet d'une présentation et d'un vote en Conseil d'administration de chaque université concernée.

Ce cadre est en perpétuelle évolution sous l'influence d'une complexification des contentieux et d'une croissance du nombre de pratiques et de pratiquants des APPN. Vous souhaitez vous inscrire dans une démarche de qualité visant à informer-former les organisateurs, à rassurer les superviseurs pour consolider et proposer une offre de formation APPN pérenne et en phase avec les besoins des étudiants.



CREPS
Auvergne-Rhône-Alpes
— Vallon-Pont-d'Arc

CREPS Auvergne-Rhône-Alpes
Passage de la Première armée - BP 38 - 07150 Vallon Pont d'Arc

COMMENT ?

Vous souhaitez co-construire un « recueil de bonnes pratiques » sous la forme d'une banque de données, dont un mémento pourrait en constituer la synthèse (ou la feuille de route). Ceci en s'appuyant sur l'expertise 10 professeurs d'EPS des universités (choisis par vos soins) et un travail de production construits autour d'un module de 4 demi-journées de formation, d'échanges et de travail de rédaction (et/ou un module identique + 1 journée d'approche terrain avec une mise en œuvre pratique des travaux permettrait de fédérer et mobiliser les stagiaires-experts dans la démarche)

QUAND ?

Le 1er module pourrait avoir lieu au second semestre 2018 et le second à compter de mars 2019. Vous envisagez une première restitution intermédiaire des travaux en juin 2019 à l'occasion du colloque annuel des membres du réseau SUAPS qui se déroulera sur l'Île de la Réunion.

NOTRE PROPOSITION - PRINCIPES AYANT GUIDÉS SON ÉLABORATION

S'APPUYER SUR DES EXPÉRIENCES SIMILAIRES

Depuis 2015 et le colloque APSN à l'École, un rapprochement interministériel s'est opéré entre le Ministère de l'Éducation nationale, le ministère de l'Agriculture et le ministère des Sports visant au développement de la pratique des activités physique et sportive de nature dans les établissements scolaires. Ce rapprochement a donné lieu entre autre à la signature d'une convention cadre du 22 novembre 2016, signée entre les ministères chargés de l'Agriculture, des Sports et le CNOSF et à un plan d'action. Parmi les applications, 4 stages de formation continue des enseignants d'EPS ont été mis en place depuis 2017 pour éclairer l'enseignement et les conditions de mise en œuvre de la pratique.

DES CONTENUS SE VOULANT ÊTRE DES « REPERES » À ADAPTER LORS DU PASSAGE À L'ACTION ET NON DES NORMES OU UN NOUVEAU CADRE RÉGLEMENTAIRE.

Pour illustrer nos propos, intervention de Bénédicte Cazanave, présidente du comité juridique de la FFCAM, lors de la synthèse des débats du séminaire les sports de nature à l'école : <http://www.sportsdenature.gouv.fr/activites-physiques-et-sportives-de-nature-a-l-ecole>

CO-CONSTRUIRE DES CONTENUS AVEC UNE ENTRÉE PAR MILIEU DE PRATIQUES

Cinq milieux sont potentiellement « explorables » : Vertical (escalade, spéléologie, canyon, via ferrata) / Terrestre (randonnées pédestre, VTT, CO) / Neige (ski alpin, ski de fond, raquettes à neige) / Nautique (Canoë-kayak , SUP, sauvetage) / Aérien (vol libre).

Les séquences de formations seraient construites autour de l'un des milieux. Il resterait à définir ceux que vous souhaitez prioritairement investiguer eu égard à vos réalités professionnelles. A titre d'illustration, vous trouverez un exemple de pré programme pour le milieu vertical.

CROISER LES REGARDS ET LES CULTURES DANS L'ÉLABORATION DES LIVRABLES

Chaque stage reposerait sur des regards croisés entre les cadres techniques des fédérations sportives, des formateurs, des professionnels de l'encadrement et des enseignants d'EPS.

S'INSCRIRE DANS UNE DÉMARCHE PLURIANNUELLE

L'alternance entre stages présentiels et périodes de consolidation-formalisation d'écrits à distance, nous semble devoir s'inscrire dans une démarche pluriannuelle pour être opérationnelle et laisser le temps à une production de qualité.